


EDK	Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren	
CDIP	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique	
CDPE	Conferenza svizzera dei direttori cantonali della pubblica educazione	
CDEP	Conferenza svizra dals directurs chantunals da l'educaziun publica	
CH-3001 Bern, Zähringerstrasse 25, Postfach 5975		Internet: http://edkwww.unibe.ch
Generalsekretariat		Telefon 031-309 51 11 Fax 031-309 51 50
Informationsstelle IDES		Telefon 031-309 51 00 Fax 031-309 51 10
		Secrétariat général: Section Information IDES:

A propos de la situation future des formateurs et formatrices dans les établissements de formation d'enseignantes et enseignants

Résultats d'une enquête CDIP/IDES

Version définitive, 1^{er} mars 2001

lic. phil. Martin Stauffer

1. Introduction et résumé

En été 2000, la CDIP/IDES a mené une enquête auprès des responsables des projets relatifs à la réforme de la formation des enseignantes et enseignants. Les réponses fournies provenaient des 16 projets concernés¹.

L'enquête a abordé les aspects suivants: exigences en matière de qualifications et de formation continue des formateurs et formatrices, enseignement et recherche, coopération intercantonale et interrégionale, attentes à l'égard de la CDIP.

Voici, en résumé, les conclusions essentielles de cette enquête:

- L'état des différents projets varie, car les nouvelles institutions de formation prévues n'ouvriront pas leurs portes la même année, mais entre 2001 et 2004. De ce fait, on ne dispose, pour partie, pas encore de toutes les données concernant la future situation des formateurs et formatrices² dans les instituts de formation des enseignantes et enseignants³.
- Les profils d'exigences pour les formateurs et formatrices, tels qu'ils ont été définis dans les différents projets, coïncident largement avec les règlements de reconnaissance établis par la CDIP. Les projets ont fourni cependant des précisions supplémentaires, en particulier dans les domaines des diplômes d'enseignement, des expériences de l'enseignement, des qualifications en didactique des disciplines ainsi que des qualifications en matière de recherche et de développement. Il faut souligner que les futures exigences quant aux qualifications des formateurs et formatrices du degré préscolaire ne se distinguent pas de celles requises pour le

¹ AG: Fachhochschule Aargau-Solothurn, Bereich Pädagogik
BE germanophone: Lehrerinnen- und Lehrerbildungsinstitute der Universität Bern
BEJUNE: Haute école pédagogique BEJUNE (HEP-BEJUNE)
CDIP de la Suisse centrale: Pädagogische Hochschule Zentralschweiz (PHZ)
BL-BS: Hochschule für Pädagogik und Soziale Arbeit beider Basel (HPSA BB)
FR: Haute Ecole pédagogique fribourgeoise (HEP ou HEP-FR)
GE: Institut de formation des maîtres et maîtresses de l'enseignement secondaire (IFMES)
GR: Pädagogische Fachhochschule Graubünden (PFH GR) ; la loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2001
SG: Pädagogische Fachhochschule Rorschach (PFR) (für Vorschul- und Primarschullehrpersonen), Pädagogische Hochschule St.Gallen (PHS) (für Sekundar- und Reallehrpersonen)
SO: Fachhochschule für Pädagogik (FHP)
TG: Pädagogische Hochschule Thurgau (PH TG)
TI: Alta Scuola Pedagogica (ASP)
VD: Haute école pédagogique Vaud
VS: Haute école pédagogique du Valais (HEP-VS), Pädagogische Hochschule Wallis (PH-VS)
ZH PH: Pädagogische Hochschule Zürich (PHZ)
ZH HfH: Interkantonale Hochschule für Heilpädagogik Zürich (HfH)

² Pour des raisons de clarté, la désignation « formateurs et formatrices » est utilisée, ici, comme terme générique pour les formateurs et formatrices d'enseignantes et enseignants, pour les formateurs et formatrices en didactique des disciplines ainsi que pour les praticiens et praticiennes formateurs.

Dans les règlements de reconnaissance de la CDIP (1998a, 1998b, 1999a et 1999b), les formateurs et formatrices en didactique des disciplines sont subsumés sous les formateurs et formatrices d'enseignantes et enseignants.

³ Les réponses fournies par BE germ., la CDIP Suisse centrale, FR, GE, SG et TI ont révélé le degré de concrétisation le plus élevé.

degré primaire ; elles sont également identiques pour les formateurs ou formatrices d'enseignantes et enseignants et pour les formateurs ou formatrices en didactique des disciplines (chapitre 2).

- Pour la période de transition, les offres en matière de formation continue sont assez restreintes; d'autres offres sont cependant prévues ou en cours d'élaboration. Du point de vue des contenus, les domaines de priorité de la formation continue des formateurs et formatrices d'enseignantes et enseignants sont actuellement la didactique et la didactique des disciplines, ceux de la formation continue des formateurs et formatrices en didactique des disciplines, la formation des adultes, le travail en équipes et la transmission des savoirs ; enfin, pour la formation continue des praticiens et praticiennes formateurs, les domaines prioritaires sont la direction, le rapport théorie-pratique, la conduite d'entretiens et l'évaluation. La tendance en formation continue s'oriente donc vers l'explicitation individuelle des besoins et la détermination des besoins individuels en formation continue (chapitre 3).
- De nombreuses questions demeurent encore ouvertes en ce qui concerne le nombre de postes, les obligations en matière d'enseignement et de recherche, le nombre de formateurs et formatrices par rapport à celui des étudiant(e)s ainsi que les temps de travail et la rémunération. On peut toutefois noter comme tendance générale qu'entre 10 et 20 % des effectifs de personnel sont prévus pour la recherche et le développement, que les temps de travail annuels comporteront entre 1900 et 2000 heures et que la rémunération des formateurs et formatrices, comme pour les enseignantes et enseignants, accusera des différences considérables (chapitre 4).
- La coopération entre les différents cantons et régions est recherchée avant tout pour la formation continue des formateurs et formatrices pendant la période de transition (chapitre 5).
- Les responsables des projets attendent de la CDIP surtout qu'elle assume les tâches d'information et de coordination dans les domaines de la formation continue, de l'évaluation ainsi que de la recherche et du développement (chapitre 6).

2. Futures exigences en matière de qualifications

Comme les règlements de la CDIP fixent des principes généraux, il n'est guère surprenant que les projets comportent des concrétisations notamment dans les domaines des diplômes d'enseignement, de l'expérience de l'enseignement, des qualifications en didactique des disciplines et des qualifications en matière de recherche et de développement.

Les différentes exigences requises des formateurs et formatrices de tous les degrés – formateurs et formatrices d'enseignantes et enseignants, formateurs et formatrices en didactique des disciplines, praticiens et praticiennes formateurs – coïncident largement. En exagérant quelque peu, on peut même affirmer que les exigences posées aux formateurs et formatrices des enseignantes et enseignants des degrés préscolaire et primaire sont les plus élevées – parce que le diplôme d'enseignement pour le degré concerné, l'expérience de l'enseignement et les qualifications didactiques appropriées à un public d'adultes sont souhaités dans tous les cas.

2.1. Exigences posées aux formateurs et formatrices d'enseignantes et enseignants des degrés préscolaire et primaire

Le règlement concernant la reconnaissance des diplômes de hautes écoles pour les enseignantes et enseignants des degrés préscolaire et primaire de la CDIP du 10 juin 1999 sert de base aux exigences en matière de qualifications. Ainsi, les formateurs et formatrices d'enseignantes et enseignants doivent disposer d'un titre d'une haute école dans la ou les disciplines à enseigner, de qualifications didactiques qui répondent aux exigences d'un public d'adultes et, en règle générale, d'un diplôme d'enseignement et d'une expérience de l'enseignement. Dans des cas particuliers, notamment dans les domaines des didactiques propres au(x) degré(s) concerné(s) et des didactiques des disciplines, on peut déroger à l'obligation de posséder un titre d'une haute école si l'aptitude professionnelle peut être attestée d'une autre manière.

Les praticiennes et praticiens formateurs doivent être titulaires d'un diplôme d'enseignement aux degrés préscolaire et/ou primaire et avoir plusieurs années d'expérience professionnelle (CDIP 1999a).

Selon les données fournies par les projets, les futures qualifications requises de la part des formateurs et formatrices pour le degré préscolaire d'une part, et le degré primaire d'autre part, ne diffèrent pas. Elles sont également les mêmes pour les formateurs ou formatrices d'enseignantes et enseignants et les formateurs ou formatrices en didactique des disciplines. Pour la génération de transition, on appliquera des réglementations particulières⁴.

Dans certains domaines, les projets posent des exigences plus élevées en matière de qualifications que celles définies dans le règlement de la CDIP :

⁴ Des réglementations particulières pour la génération de transition sont mentionnées explicitement par BE germ., les GR et VD.

- Dans plusieurs cas, la notion de « diplôme de haute école » est désignée par « titre universitaire » ou licence. Dans l'un des projets, on exige à l'avenir le doctorat pour les formateurs et formatrices d'enseignantes et enseignants⁵.
- Les formateurs et formatrices d'enseignantes et enseignants doivent également avoir des qualifications en didactique des disciplines⁶.
- En outre, des qualifications en matière de recherche et de développement sont souhaitées de la part des formateurs et formatrices d'enseignantes et enseignants, respectivement des formateurs et formatrices en didactique des disciplines⁷.
- Trois projets mentionnent des qualifications particulières en sciences de l'éducation aussi bien pour les formateurs et formatrices d'enseignantes et enseignants que pour les formateurs et formatrices en didactique des disciplines⁸.
- L'expérience de l'enseignement requise « en principe » dans le cadre du règlement de la CDIP ne renvoie pas à un degré scolaire précis. Plusieurs projets ont précisé cette question⁹.
- Dans bon nombre de projets, des formations continues spéciales sont prévues pour les praticiens et praticiennes formateurs¹⁰. Dans trois projets, l'expérience professionnelle de plusieurs années, demandée dans le cadre du règlement, est fixée à un minimum de trois ans¹¹.

2.2. Exigences posées aux formateurs et formatrices d'enseignantes et enseignants du degré secondaire I

Le règlement de la CDIP du 26 août 1999 concernant la reconnaissance des diplômes de hautes écoles pour les enseignantes et enseignants du degré secondaire I fixe que les formateurs et formatrices d'enseignantes et enseignants doivent disposer d'un diplôme d'une haute école dans la ou les disciplines à enseigner, ainsi que de qualifications didactiques qui répondent aux exigences d'un public d'adultes¹². En outre, les formateurs et formatrices en didactique des disciplines doivent en règle générale

⁵ Titre universitaire FR, VS ; licence BE germ., VD ; à l'avenir doctorat BE germ.

⁶ Qualifications en didactique des disciplines: FR, GE, SG (si nécessaire), TI, VD.

⁷ Qualifications souhaitées en matière de recherche et de développement: BE germ., FR, GE, SG, TI.

⁸ Qualifications particulières en sciences de l'éducation: TI, SG (compétences psycho-pédagogiques, théoriques et didactiques), VS.

⁹ FR laisse encore ouvert, si l'expérience de l'enseignement doit être rattachée à un niveau spécifique. Au TI, d'autres expériences pédagogiques seront également acceptées. VD présuppose sans restriction un diplôme d'enseignement au degré concerné ainsi qu'une expérience de l'enseignement, le VS une expérience de l'enseignement (sans préciser les degrés et la durée).

¹⁰ Formations continues particulières pour les praticiens et praticiennes formateurs : pour SG cours d'introduction, pour BE germ. et BL-BS une formation postgrade, pour BEJUNE, FR, VD et VS des formations complémentaires.

¹¹ Au moins trois ans d'expérience pratique de l'enseignement: BEJUNE, SG et VS. VD exige en outre des qualifications didactiques appropriées à un public d'adultes.

¹² De manière analogue aux formateurs et formatrices d'enseignantes et enseignants des degrés préscolaire et primaire, on peut renoncer, dans des cas particuliers, notamment pour la didactique des disciplines et la didactique propre au degré concerné, à exiger un diplôme d'une haute école, dans la mesure où la preuve de la compétence est apportée autrement.

être titulaires d'un diplôme d'enseignement et faire preuve d'une expérience d'enseignement¹³.

Les praticiennes et praticiens formateurs doivent être titulaires d'un diplôme d'enseignement pour le degré secondaire I et avoir exercé avec succès une activité d'enseignement à ce degré durant plusieurs années¹⁴ (CDIP 1999b).

Selon les données fournies par les responsables des projets, les qualifications requises à l'avenir pour les formateurs et formatrices d'enseignantes et enseignants, d'une part, et les formateurs et formatrices en didactique des disciplines, d'autre part, ne diffèrent tout au plus que dans des cas isolés des dispositions du règlement CDIP correspondant¹⁵.

Comme pour les formateurs et formatrices chargés de former les enseignantes et enseignants des degrés préscolaire et primaire, les différents projets, ici aussi, fournissent quelques précisions par rapport au règlement CDIP concerné:

- Dans plusieurs projets, on exige une licence universitaire des formateurs et formatrices d'enseignantes et enseignants¹⁶.
- Dans un cas précis, les qualifications en didactique des adultes sont rattachées à l'obligation, pour les formateurs et formatrices d'enseignantes et enseignants, de suivre une formation continue approfondie¹⁷.
- Dans quatre projets, les formateurs et formatrices d'enseignantes et enseignants doivent également posséder des qualifications en didactique des disciplines¹⁸.
- Des qualifications en matière de recherche et de développement sont souhaitées dans plusieurs projets, aussi bien pour les formateurs et formatrices d'enseignantes et enseignants que pour les formateurs et formatrices en didactique des disciplines¹⁹.
- Quatre projets mentionnent le souhait, dans la mesure du possible, de qualifications complémentaires en sciences de l'éducation²⁰.
- Pour les formateurs et formatrices qui assurent la formation des enseignantes et enseignants du degré secondaire I, le règlement de la CDIP ne mentionne ni la possession d'un diplôme d'enseignement, ni d'une expérience pratique de

¹³ On note ici une différence par rapport aux qualifications exigées des formateurs et formatrices d'enseignantes et enseignants des degrés préscolaire et primaire. Dans le règlement correspondant, il est stipulé qu'en règle générale les formateurs et formatrices d'enseignantes et enseignants, y compris en didactique des disciplines, doivent être au bénéfice d'un diplôme d'enseignement et d'une expérience professionnelle. Les qualifications requises pour les formateurs et formatrices d'enseignantes et enseignants des degrés préscolaire et primaire sont donc plus élevées que celles exigées de la part des formateurs et formatrices d'enseignantes et enseignants du degré secondaire I.

¹⁴ Le règlement CDIP concernant la reconnaissance des diplômes de hautes écoles pour les enseignantes et enseignants des degrés préscolaire et primaire (CDIP 1999a) mentionne notamment que les praticiens et praticiennes formateurs doivent attester d'une expérience de l'enseignement de plusieurs années ; dans le règlement correspondant pour les enseignantes et enseignants du degré secondaire I, on exige, en revanche, une expérience *réussie* de l'enseignement pendant plusieurs années.

¹⁵ GE prévoit pour les formateurs et formatrices en didactique des disciplines une qualification psychopédagogique (certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire).

¹⁶ Licence: BE germ., GE, VD; à l'avenir, doctorat: BE germ., SG.

¹⁷ Formation continue obligatoire pour les formateurs et formatrices d'enseignantes et enseignants: SG.

¹⁸ Qualifications en didactique des disciplines: GE, SG (diplôme de maître de gymnase), TI, VD.

¹⁹ Qualifications souhaitées dans le domaine de la recherche et du développement: BE germ., GE, SG, TI.

²⁰ Qualifications complémentaires en sciences de l'éducation souhaitées: GE und SG (psychopédagogie) ainsi que TI et év. VS.

l'enseignement ; ces exigences ne sont requises que pour les formateurs et formatrices en didactique des disciplines. Différant en cela du règlement, six projets requièrent de la part des formateurs et formatrices d'enseignantes et enseignants au minimum un diplôme d'enseignement et/ou une expérience pratique de l'enseignement²¹.

- Des formations continues spécifiques sont également prévues pour les praticiens et praticiennes formateurs du degré secondaire I²².

2.3. Exigences posées aux formateurs et formatrices d'enseignantes et enseignants des écoles de maturité

Les formateurs et formatrices des enseignantes et enseignants des écoles de maturité doivent, selon le règlement de la CDIP, posséder un titre d'une haute école dans la ou les disciplines à enseigner ainsi que des connaissances en didactique des disciplines. Les enseignantes et enseignants de la didactique des disciplines doivent bénéficier en outre d'un diplôme d'enseignement et disposer/disposent d'une expérience de l'enseignement de trois ans au minimum, de préférence dans les écoles de maturité.

Les praticiennes et praticiens formateurs doivent être titulaires d'un diplôme d'enseignement pour les écoles de maturité et avoir plusieurs années d'expérience professionnelle dans ce domaine. En règle générale, la formation nécessaire à l'accomplissement de leur tâche doit être assurée, par les établissements de formation (CDIP 1998a).

Voici quelques données qui vont au-delà des éléments mentionnés dans le règlement CDIP correspondant:

- Dans trois projets, le diplôme d'une haute école est exigé sous forme d'une licence universitaire²³.
- Des qualifications didactiques appropriées à un public d'adultes sont souhaitées dans trois projets²⁴. Il faut noter ici que le règlement concernant la reconnaissance des diplômes d'enseignement pour les écoles de maturité ne mentionne pas les qualifications en didactique des adultes – à la différence des trois règlements de

²¹ BE germ. exige de la part des formateurs et formatrices d'enseignantes et enseignants un diplôme d'enseignement pour le degré concerné ou une expérience à ce degré dans le cadre d'une formation continue ainsi qu'une expérience pratique de l'enseignement au degré concerné ou une autre forme de contact avec le degré (p. ex. assistantat), GE un diplôme d'enseignement, un certificat d'aptitudes ainsi qu'une expérience professionnelle; SG requiert de la part des formateurs et formatrices d'enseignantes et enseignants un diplôme d'enseignement et une expérience pratique, le TI une expérience de l'enseignement ou d'autres expériences pédagogiques, VD présuppose un diplôme pour le degré concerné ainsi qu'une expérience pratique de l'enseignement, le VS une expérience pratique de l'enseignement.

²² Formations continues particulières pour les praticiens et praticiennes formateurs du degré secondaire I en cours d'élaboration : cours d'introduction et formation continue régulière pour SG, formation postgrade pour BE germ. et BL-BS, formations complémentaires pour BE germ., BEJUNE et VD. BEJUNE demandent de surcroît une expérience pratique de l'enseignement d'au moins trois ans.

²³ Licence: BE germ., GE et VD, BE germ., à l'avenir doctorat.

²⁴ Des qualifications didactiques appropriées à un public d'adultes sont souhaitées par: BE germ., GE, TI; BE germ. va probablement dispenser des cours de didactique au niveau haute école.

reconnaissance pour les degrés préscolaire et primaire, le degré secondaire I et l'enseignement spécialisé.

- Dans plusieurs cas, on souhaite ou on exige de la part des formateurs et formatrices d'enseignantes et enseignants des qualifications en didactique des disciplines²⁵.
- Trois projets mentionnent expressément le souhait que les formateurs et formatrices d'enseignantes et enseignants ou ceux en didactique des disciplines possèdent des qualifications en matière de recherche et de développement²⁶.
- Des qualifications spéciales en sciences de l'éducation sont évoquées dans deux projets²⁷.
- Le règlement CDIP ne mentionne ni un diplôme d'enseignement, ni une expérience professionnelle pour les formateurs et formatrices d'enseignantes et enseignants ; ces exigences ne sont requises que pour les formateurs et formatrices en didactique des disciplines. Différant en cela du règlement, cinq projets estiment que la possession d'un diplôme d'enseignant et/ou d'une expérience pratique sont pour le moins souhaitables²⁸.
- Dans deux projets, une formation scientifique est exigée pour les praticiens et praticiennes formateurs à ce degré scolaire²⁹.

2.4. Exigences posées aux formateurs et formatrices des enseignantes et enseignants de l'enseignement spécialisé

Conformément au règlement concernant la reconnaissance des diplômes de l'enseignement spécialisé du 27 août 1998, les formateurs et formatrices d'enseignantes et enseignants de l'enseignement spécialisé doivent avoir soit un titre d'une haute école dans la ou les disciplines correspondantes et, en règle générale, un diplôme d'enseignement ou de pédagogie spécialisée soit un diplôme de pédagogie spécialisée ainsi que des qualifications obtenues dans le cadre d'une formation continue dans les domaines du conseil, de la thérapie, de la gestion ou de la direction. Ils doivent en outre disposer d'une expérience professionnelle et de compétences dans le domaine de la formation des adultes.

Les praticiennes et praticiens formateurs doivent être titulaires d'un diplôme d'enseignement spécialisé et avoir exercé la profession d'enseignant spécialisé ou d'enseignante spécialisée à plein-temps et depuis au moins deux ans. En règle générale, la formation

²⁵ Qualifications en didactique des disciplines souhaitées à GE et au TI, exigées dans le canton de VD.

²⁶ Qualifications en matière de recherche et de développement pour les formateurs et formatrices d'enseignantes et enseignants ou les formateurs et formatrices en didactique des disciplines: BE germ., GE et TI.

²⁷ Qualifications spéciales en sciences de l'éducation: GE et TI.

²⁸ Autres exigences pour les formateurs et formatrices d'enseignantes et enseignants: BEJUNE expérience de l'enseignement, BE diplôme d'enseignement pour le degré visé ou une expérience à ce degré dans le cadre d'une formation continue ainsi qu'une expérience pratique de l'enseignement au degré concerné ou une autre forme de contact avec ce degré (p. ex. assistanat), GE diplôme d'enseignement et expérience pratique, TI expérience pratique de l'enseignement ou autres expériences pédagogiques, VD diplôme d'enseignement et expérience du terrain.

²⁹ Formation scientifique pour les praticiens et praticiennes formateurs: TI et VD; des formations continues sont en cours d'élaboration dans BEJUNE, formation postgrade dans les cantons de BE germ. et BL-BS (voir chapitre 3).

nécessaire à l'accomplissement de leur tâche doit être assurée, par les établissements de formation (CDIP 1998b).

Les seules données fournies pour l'instant sont celles de VD et de la haute école intercantonale pour l'enseignement spécialisé de Zurich (Interkantonale Hochschule für Heilpädagogik Zürich, HfH) :

VD prévoit: licence ou doctorat en pédagogie ou en psychologie, qualifications dans le domaine de l'enseignement spécialisé (mesures pédagogiques, éducatives, thérapeutiques, sociales ou médicales), diplôme d'enseignement spécialisé, expérience professionnelle de 10 ans au moins dans un ou plusieurs secteurs de l'enseignement spécialisé, expérience de la formation aux professions de l'enseignement spécialisé de 5 ans au moins.

À ZH, les exigences requises sont des qualifications scientifiques, un diplôme d'enseignement au degré visé, une expérience professionnelle au degré concerné, (des qualifications en didactique des disciplines), des qualifications didactiques appropriées à un public d'adultes, des qualifications en matière de recherche et de développement, un diplôme reconnu par la Confédération d'enseignant spécialisé, de logopédiste, de thérapeute en psychomotricité ainsi qu'une expérience professionnelle réussie.

3. Formations continues pendant la période de transition

Actuellement, les offres de formation continue destinées aux formateurs et formatrices d'enseignantes et enseignants, aux formateurs et formatrices en didactique des disciplines ainsi qu'aux praticiens et praticiennes formateurs sont peu nombreuses – d'autres offres sont prévues ou en cours d'élaboration.

3.1. Offres de formation continue pour les formateurs et formatrices

Des offres de formation continue destinées aux formateurs et formatrices d'enseignantes et enseignants sont prévues dans cinq projets au moins. Ces offres sont souvent liées à une détermination préalable des besoins individuels³⁰. Ceci est également valable pour les formateurs et formatrices en didactique des disciplines, pour lesquels des formations continues spécifiques existent déjà ou sont examinées actuellement³¹. Par ailleurs, dans sept projets, on prévoit des offres en formation continue pour les praticiens et praticiennes formateurs³².

3.2. Obligation de suivre une formation continue pour les formateurs et formatrices

Près de deux tiers des projets n'indiquent pas encore ou n'ont à ce jour pas déterminé, dans quelle mesure les formateurs et formatrices d'enseignantes et enseignants ou les formateurs et formatrices en didactique des disciplines seront contraints de suivre une

³⁰ AG formation didactique complémentaire, transfert des formations continues actuelles; BE germ. formation continue en sociologie, formation continue en didactique générale et en didactique des disciplines (à l'examen); BEJUNE concept de la CIIP (offres de formation continue sur la base d'un bilan des compétences individuelles et collectives, modalités fin 2000); CDIP Suisse centrale offres de formation continue selon un système modulaire (au préalable, entretiens sur le cursus professionnel, portefeuille; qualifications individuelles des formateurs et formatrices d'enseignantes et enseignants, qualifications d'équipes), BL-BS formation continue sur la base de définitions des besoins individuels; FR formation complémentaire à l'Université, formation spécifique des formateurs et formatrices dans une haute école pédagogique selon les modèles des Universités de Berne et de Fribourg, formation des adultes (p. ex. à Lucerne ou à Zurich), modules de formation continue en développement de la pratique, ICT, travail en équipes, langue partenaire; GR entre autres, programme de formation continue de la CDIP Suisse orientale et de la CDIP Suisse centrale; SG entre autres, programme de formation continue de la CDIP Suisse orientale et de la CDIP Suisse centrale; TI cours de formation continue du DIC et dans le cadre de la CIIP.

³¹ Des formations continues existent ou sont en cours d'examen pour BE germ., FR, la CIIP et la CDIP Suisse orientale.

³² Offres de formation continue pour les praticiens et praticiennes formateurs: AG : transfert des enseignantes et enseignants actuels et des formations continues actuelles ; BE germ.: formation continue avec certification ; BEJUNE : formation continue pour l'accueil d'un(e) stagiaire, conditions-cadres institutionnelles, communication, théories de l'enseignement et de l'apprentissage, enrichissement personnel, analyse des pratiques; BL-BS : filière d'études postgrades; FR : cours complémentaires de 20-30 jours ; SG Sec. I : une semaine supplémentaire de cours en bloc et 2 jours de formation continue plus intensive par année ; VD : formation complémentaire de base de 120 heures, complément de 120 heures à effectuer en cours d'activité.

formation continue³³. Dans plusieurs cas, on souligne toutefois que la priorité doit être donnée aux besoins individuels des formateurs et formatrices concernant la formation continue et l'obligation éventuelle s'y rattachant³⁴.

Pour les praticiens et praticiennes formateurs, la situation concernant l'obligation en matière de formation continue est à l'heure actuelle la suivante: tous les projets, dont l'élaboration est plus avancée, prévoient des cours de formation continue pour les praticiens et praticiennes formateurs, la majorité d'entre eux sous forme obligatoire³⁵.

3.3. Contenus de la formation continue des formateurs et formatrices

Près de deux tiers des projets ne fournissent pour l'instant pas d'indications quant à l'organisation de la formation continue du point de vue de ses contenus³⁶. Dans les autres projets, la formation continue pour les formateurs et formatrices d'enseignantes et enseignants comporte comme contenus prioritaires la didactique générale et la didactique des disciplines. Les thèmes principaux nommés sont notamment le coaching, la formation des adultes, la méthodologie en matière de recherche, le travail en groupes, la didactique au niveau haute école, l'ICT, la gestion de la qualité, la sociologie³⁷. Les

³³ Obligation pour les formateurs et formatrices d'enseignantes et enseignants de suivre une formation continue, pas d'indications ou non encore fixée: AG, CDIP Suisse centrale, FR (mandat à une commission, décisions de cas en cas sur la base d'entretiens), (GE), GR (ajustement des requalifications en fonction des besoins individuels et des exigences, problème principal: les compétences didactiques appropriées à un public d'adultes), SG (selon document de la CDIP Suisse orientale, pour l'heure pas de dispositions cantonales pour les degrés préscolaire et primaire; requalifications en pédagogie des adultes pour le degré secondaire I), SO, TG (requalifications adaptées aux besoins individuels), TI, ZH PH.

³⁴ Insistance sur les besoins individuels de formation continue: FR, GR, TG.

³⁵ FR prévoit des cours obligatoires de formation continue de 20 à 30 jours, SG applique, pour les praticiens et praticiennes formateurs du degré secondaire I, une formation de base de deux semaines liée à la participation à des cours de formation continue, VD prévoit une formation complémentaire obligatoire de base de 120 heures à compléter, selon les besoins individuels, par 120 heures au cours de l'activité, BE germ. a l'intention d'exiger à l'avenir, de la part des praticiens et praticiennes formateurs, des études postgrades ou une formation complémentaire, les bases légales à cet effet faisant toutefois défaut. BEJUNE proposeront aux praticiens et praticiennes formateurs une formation continue facultative, à BL-BS, cette formation continue n'est pas prévue en raison du manque de praticiens et praticiennes formateurs, en VS pour l'instant pas, mais elle sera proposée dans le cas de nouveaux engagements de praticiens et praticiennes formateurs.

³⁶ Contenus de la formation continue, destinée aux formateurs et formatrices d'enseignantes et enseignants, non encore définis ou inexistant: AG, CDIP Suisse centrale, BL-BS (individuels), FR (mandat à une commission), GR, SO, TG, ZH PH, ZH HfH.

³⁷ Contenus de la formation continue pour les formateurs et formatrices d'enseignantes et enseignants: BE germ.: sociologie, examen de la formation continue en didactique générale et en didactique des disciplines, didactique au niveau haute école, formation continue maîtresses d'écoles enfantines; BEJUNE concept CIIP; SG: thèmes clés: coaching, méthodologie en matière de recherche, andragogie, gestion de la qualité (pour tous les formateurs et formatrices d'enseignantes et enseignants), cours sectoriels en didactique du domaine d'enseignement l'individu et son environnement, didactique préscolaire, planification de la mise sur pied d'études postgrades en fonction des besoins individuels (didactique des disciplines suivantes: activités créatrices, arts visuels, allemand, musique, travaux manuels sur textile, mathématiques, français; didactique des domaines d'enseignement, p. ex. économie familiale, l'individu et son environnement, méthodologie du jardin d'enfants, apprentissage par la recherche) et souhaits de l'institution (expérience pratique au degré visé); formation des adultes au degré secondaire I; TI didactique des disciplines, sciences de l'éducation; VD: notamment introduction à la

contenus de la formation continue pour formateurs et formatrices en didactique des disciplines concernent essentiellement les domaines de la pédagogie des adultes, du travail en équipe et de la transmission des savoirs³⁸.

Les données relatives aux contenus de la formation continue pour les praticiens et praticiennes formateurs sont axées sur les tâches de direction, sur le rapport théorie-pratique ainsi que sur l'évaluation et la conduite d'entretiens³⁹.

3.4. Formation continue des formateurs et formatrices pendant le temps de travail

La plupart des projets n'ont pas encore défini si une partie de la formation continue doit avoir lieu pendant le temps de travail⁴⁰. Quatre projets fournissent des données relatives à la formation continue pendant le temps de travail, la majorité prévoyant à cet effet entre 1 et 2 semaines pour les formateurs et formatrices d'enseignantes et enseignants, les formateurs et formatrices en didactique des disciplines, 3 et 6 semaines pour les praticiens et praticiennes formateurs⁴¹.

profession, formation des adultes, travail en équipes, compétences des étudiant(e)s, transmission des savoirs.

³⁸ Contenus de la formation continue pour les formateurs et formatrices en didactique des disciplines: BEJUNE concept CIIP, trois domaines, formation et évaluation des adultes, transmission des savoirs, travail en équipes; SG degré secondaire I, notamment didactiques des disciplines et des domaines d'enseignement, formation des adultes, pédagogie; VD: notamment introduction à la profession, formation des adultes, travail en équipes, compétences des étudiant(e)s, transmission des savoirs.

³⁹ Contenus de la formation continue pour les praticiens et praticiennes formateurs: BE germ., engagement des praticiens et praticiennes formateurs dans la transmission des théories, rétroaction de la pratique sur la science; BEJUNE, accueil d'un(e) stagiaire, conditions-cadres institutionnelles, communication, théories de l'enseignement et de l'apprentissage, enrichissement personnel, analyse des pratiques; FR: direction de la formation des praticiens et praticiennes formateurs, organisation de sa propre formation continue; analyse, évaluation et développement de ses propres pratiques, travail en groupes et direction/conduite/organisation des relations interpersonnelles, instruction des méthodes de travail pour jeunes adultes; VD: notamment le rôle du praticien formateur, la pratique réflexive (connaissance des courants théoriques, groupes d'analyse des pratiques, conduite d'entretiens, résolution de conflits).

⁴⁰ Pas de données concernant la formation continue pendant le temps de travail des formateurs et formatrices d'enseignantes et enseignants, ou non encore défini: AG, BE germ., BEJUNE (entretiens individuels dans les mois à venir), CDIP Suisse centrale, BL-BS (pas de solutions collectives), FR, GR, SG (degrés préscolaire et primaire), SO, TG, TI, VS, ZH PH, ZH HfH.

⁴¹ Formation continue pendant le temps de travail: pour les formateurs et formatrices d'enseignantes et enseignants ou les formateurs et formatrices en didactique des disciplines, la CDIP Suisse centrale prévoit 108 heures par an de formation continue, comprises dans le temps de travail. A GE, la part de formation continue pendant le temps de travail s'élève à près de 4 jours, à SG (degré secondaire I), la formation continue des formateurs et formatrices d'enseignantes et enseignants doit s'accomplir entièrement en dehors du temps de travail (pour les formateurs et formatrices en didactique des disciplines, on prévoit en revanche, si possible, 1 jour par semaine), dans le canton de VD, le poste de professeur formateur comprend 22 périodes, hormis les activités de formation, de gestion pédagogique, de recherche et d'enseignement, il intègre, dans la durée, une part de formation continue représentant l'équivalent de 10% du poste. Données correspondantes pour les praticiens et praticiennes formateurs: FR escompte une durée de formation continue pendant le temps de travail de 20 à 30 jours, VD 120 heures (10 crédits).

3.5. Certification des formateurs et formatrices

La majorité des projets ne précisent pas encore si la formation continue sera conclue par un certificat ou non.

Lorsque les projets contiennent des réflexions de ce genre, elles se rapportent en premier lieu aux formateurs et formatrices d'enseignantes et enseignants⁴² et aux praticiens et praticiennes formateurs⁴³, mais rarement aux formateurs et formatrices en didactique des disciplines⁴⁴.

3.6. Durée de validité des dispositions transitoires pour les formateurs et formatrices

Les règlements de reconnaissance de la CDIP stipulent que les dispositions transitoires pour les formateurs et formatrices d'enseignantes et enseignants sont valables pendant cinq ans⁴⁵. La plupart des projets ne fournissent pas encore de données définitives à ce propos⁴⁶.

⁴² Certification de la formation continue des formateurs et formatrices d'enseignantes et enseignants: pas de données on non encore déterminée: AG, FR (mandat à une commission), GR, SO, TI, ZH PH, ZH HfH; pas de certification prévue à BL-BS; BE germ. prévoit une certification (pour formation postgrade et études similaires), BEJUNE, SG (à l'examen pour les formations postgrades), TG (pratiquement pas de filières de formation propres, des standards en vue d'une certification sont à établir), VD (discussions dans le cadre de la CIIP).

⁴³ Certification de la formation continue des praticiens et praticiennes formateurs: BE germ. formation complémentaire pour les praticiens et praticiennes formateurs avec certificat (si réalisable), BEJUNE (formation facultative avec attestation), FR (certificat cantonal), GR (plutôt oui), VD (certification cantonale); SG encore ouvert, BL-BS pas prévue.

⁴⁴ Certification de la formation continue des formateurs et formatrices en didactique des disciplines: BE germ. mène des réflexions dans ce sens (pour des études postgrades en didactique des disciplines); BL-BS, GR, pas de certification prévue.

⁴⁵ Par exemple, dans le règlement concernant la reconnaissance des diplômes de hautes écoles pour les enseignantes et enseignants du degré secondaire I du 26 août 1999; l'article 7, alinéa 1 (c.-à-d. diplôme d'une haute école dans la ou les disciplines à enseigner, ainsi que des qualifications didactiques qui répondent à un public d'adultes ne s'applique qu'aux formateurs et formatrices d'enseignantes et enseignants, qui sont engagés après un délai de cinq ans à compter de l'entrée en vigueur de ce règlement (art. 20; CDIP 1999b).

⁴⁶ La fin de la période de transition n'a été déterminée jusqu'à présent que par BE germ. (jusqu'au semestre d'hiver 2004/2005) et BEJUNE (jusqu'au 31 juillet 2005).

4. Enseignement et recherche

De nombreuses questions demeurent encore ouvertes dans ce domaine. Pour les formateurs et formatrices d'enseignantes et enseignants, les formateurs et formatrices en didactique des disciplines ainsi que pour les praticiennes et praticiens formateurs, la plus grande partie des projets ne donnent aucune indication, ou alors incomplète, quant au nombre de postes prévus⁴⁷, aux obligations en matière d'enseignement et de recherche, au nombre d'enseignant(e)s/d'apprenant(e)s, aux tâches, à la rémunération et aux temps de travail. Etant donné qu'en de maints endroits, les travaux liés au projet sont encore en cours, les données fournies ci-après divergent considérablement du point de vue du degré de réalisation.

4.1. Nombre de postes

On fait une distinction entre les domaines enseignement⁴⁸, pratique, recherche, formation continue et direction (voir annexe)⁴⁹. Trois projets fournissent des données précises⁵⁰. Pour les autres, les indications recueillies sont pour l'heure lacunaires ou inexistantes.

La tendance générale que l'on peut en dégager est qu'entre 10 et 20%⁵¹ de l'effectif global du personnel sont prévus pour la recherche et le développement et que des postes supplémentaires seront créés pour le travail de mise sur pied.

4.2. Obligations en matière d'enseignement et de recherche

Les obligations en matière d'enseignement et de recherche, auxquelles les formateurs et formatrices d'enseignantes et enseignants, les formateurs et formatrices en didactique des disciplines doivent satisfaire, coïncident. Pour les chiffres donnés ci-après, il faut remarquer que seule une minorité des projets ont pu donner les informations demandées. Par ailleurs, il faut signaler que les données relatives aux nombres d'heures d'enseignement par semaine comprennent pour partie les obligations en matière de recherche ainsi que les tâches de direction et de suivi, et peuvent entraîner, d'autre part, une réduction du taux d'enseignement en raison des activités en matière de recherche, des tâches de direction et de suivi.

⁴⁷ Pas de donnée quant au nombre de postes: AG, CDIP Suisse centrale GR, SO, ZH PH; données incomplètes quant au nombre de postes: BEJUNE, BL-BS, (GE), SG, TG, TI, VD, VS, ZH HfH.

⁴⁸ L'enseignement inclut aussi bien les formateurs et formatrices d'enseignantes et enseignants que les formateurs et formatrices en didactique des disciplines. Dans la mesure du possible, ils seront classés séparément.

⁴⁹ Comme les données correspondantes font encore défaut, le domaine information et documentation n'a pas encore été pris en compte.

⁵⁰ Données précises: BE germ., FR et VS.

⁵¹ Part de la recherche et du développement au nombre total de postes: BE germ. 20.6%, BL-BS 5% (de l'état du personnel actuel, plus les équivalents plein temps pour les tâches de mise sur pied et de soutien), SG 2-4 équivalents plein temps (degré secondaire I, 6 équivalents plein temps), TI 5-10% (2.5-5 équivalents plein temps), VD 5 équivalents plein temps, VS près de 11.8% (4 équivalents plein temps).

La fourchette des taux d'enseignement varie entre 16 et 22 heures hebdomadaires. Le temps de travail annuel oscille entre 1900 et près de 2000 heures. Les calculs se basent sur 28 à 36 semaines d'enseignement par année, 4 à 7 semaines de vacances et un temps de travail hebdomadaire de 41 à 42 heures.

4.3. Proportion formateurs(trices) d'enseignant(e)s/étudiant(e)s et formateurs(trices) en didactique des disciplines/étudiant(e)s

Pour un peu plus de la moitié des projets⁵², la proportion des formateurs et formatrices d'enseignantes et enseignants ou des formateurs et formatrices en didactique des disciplines par rapport aux étudiants et étudiantes n'a pas encore été fixée. Dans les autres projets, ce rapport oscille entre 1:7 et 1:20. Dans la majorité des projets qui ont déjà déterminé le rapport formateurs, formatrices d'enseignantes et enseignants/étudiant(e)s et formateurs, formatrices en didactique des disciplines/étudiant(e)s, ce dernier tourne autour de 1:10⁵³.

4.4. Tâches et temps de travail des praticiens et praticiennes formateurs

Dans 11 des 16 projets, on n'a pas encore défini les tâches des praticiens et praticiennes formateurs, ou on ne fournit aucune donnée⁵⁴. Les informations les plus concrètes du point de vue des contenus proviennent de VD et du VS. Là, on prévoit en effet plusieurs champs de travail pour les praticiens et praticiennes formateurs⁵⁵. Quant au temps de travail des praticiens et praticiennes formateurs, plus des trois quarts des projets ne fournissent aucune donnée⁵⁶.

⁵² Pas de données quant à la proportion formateurs(trices) d'enseignant(e)s ou formateurs(trices) en didactique des disciplines/étudiant(e)s: AG, CDIP Suisse centrale, GR, SG, SO, TG, TI, ZH PH.

⁵³ Rapport formateurs(trices) d'enseignant(e)s ou formateurs(trices) en didactique des disciplines/étudiant(e)s: BE germ. 1:10, BEJUNE 1:10 (non encore déterminé pour les formateurs et formatrices en didactique des disciplines), BL-BS jusqu'à 1:16, GE 1:10 (pour les formateurs et formatrices en didactique des disciplines 1:7), SG 1:10 (degré secondaire I pour les formateurs et formatrices en didactique des disciplines), VS 1:11.4, VD 1: 8.5, ZH HfH 1:20.

⁵⁴ Tâches des praticiens et praticiennes formateurs non encore définies ou pas de données: AG, BE germ., BEJUNE, CDIP Suisse centrale, BL-BS (dès octobre 2000), GR, SG (degrés préscolaire et primaire), SO, TG, TI, ZH PH.

⁵⁵ VD: procédure d'admission, conduite des ateliers pédagogiques et des ateliers didactiques, accompagnement et évaluation du stage professionnel.

VS: 1. champs de travail « étudiant(e) »: donner des conseils, accompagner, évaluer, enseigner y compris 2. champs de travail « HEP »: participation à des activités de la HEP au sens restreint (réunions, séminaires, ateliers etc.).

3. champs de travail « administration »: rédiger des rapports etc.

4. champs de travail « formation continue »: obligation de se former/perfectionner continuellement à l'intérieur et à l'extérieur de la HEP.

⁵⁶ AG part d'un temps de travail annuel basé sur 42 heures par semaine et 4-6 semaines de vacances, BE germ. rémunérera les praticiens et praticiennes formateurs par semaine de stage pratique et par étudiant/étudiante, FR prévoit une rémunération forfaitaire par jour.

4.5 Rémunération

Six projets fournissent des données quant aux salaires (voir annexe). Les salaires annuels bruts pour les formateurs et formatrices d'enseignantes et enseignants et pour les formateurs et formatrices en didactique des disciplines sont les mêmes. Les praticiens et praticiennes formateurs sont rémunérés par semaine ou par heure.

La fourchette des salaires bruts annuels varie entre Fr. 76'000.-- et Fr. 165'000.--⁵⁷ (voir annexe). Cette situation est due au fait qu'il existe plusieurs classes de salaires avec des qualifications allant du diplôme d'une haute école spécialisée jusqu'à l'habilitation⁵⁸. Les salaires maximum se situent entre Fr. 110'000.-- et Fr. 165'000.--⁵⁹, mais tournent en général autour de Fr. 150'000.-- - dans la mesure où les données correspondantes ont été fournies.

⁵⁷ BE germ. et VD ont indiqué des catégories de salaires différentes, AG, BL-BS, SG (degré secondaire I) et VS, des salaires moyens.

⁵⁸ BE germ., classes de salaires pour les formateurs et formatrices avec un diplôme d'une haute école spécialisée, voire une habilitation ; VD, 4 classes de salaires différentes.

⁵⁹ Salaires annuels bruts pour le VS et BL-BS.

5. Coopération intercantonale et interrégionale

Les projets révèlent une grande ouverture à la coopération intercantonale et interrégionale en ce qui concerne les requalifications et la formation continue⁶⁰. Dans deux projets, on cherche en outre à collaborer avec des établissements de formation étrangers.

Toutefois, des accords cantonaux et interrégionaux concrets sont rares⁶¹ et les propositions en matière de requalifications qui en découlent ne sont guère mises à exécution. La collaboration en matière de formation continue est davantage encore à l'état embryonnaire. Le plus avancé dans ce domaine semble être un projet de la Suisse romande et du Tessin dans le cadre de la CIIP.

5.1. Requalification

La tendance générale notée ne s'oriente pas vers la définition de requalifications précises pour tous les formateurs et formatrices ou l'exigence de requalifications dans tous les cas. Les solutions envisagées sont plutôt l'explicitation des besoins individuels en qualification et des conclusions correspondantes pour la formation continue individuelle⁶².

Qui veut coopérer en matière de requalifications et comment ? BEJUNE, FR, GE, TI, VD et VS dans le cadre d'un réseau prévu par la CIIP, et la CDIP Suisse centrale avec SG (où SG mise sur une responsabilité commune et une coopération entre les offres existantes). Les GR cherchent le contact avec la CDIP Suisse orientale et la CDIP Suisse centrale, SO avec l'AG et BE germ., la TG éventuellement avec ZH. Le TI aimerait, en outre, instaurer un réseau suisse avec des centres de compétences et des échanges d'enseignant(e)s et d'étudiant(e)s.

5.2. Formation continue

Les modalités d'une collaboration dans le domaine de la formation continue ne sont que vaguement esquissées. En effet, soit elles n'ont pas encore été définies dans les différents projets, soit cette question demeure encore ouverte⁶³. Seuls la Suisse romande et le Tessin ont prévu une mise en réseau⁶⁴.

⁶⁰ Coopération prévue avec des institutions de formation à l'étranger: BEJUNE respectivement SG avec la HEP Weingarten et l'Académie pédagogique de Feldkirch.

⁶¹ Certains projets n'ont rien déterminé à ce propos (AG, BL-BS). Les projets les plus ambitieux – BE germ. et ZH – ne répondent pas à la question de la coopération intercantonale et interrégionale en matière de requalifications et de formation continue.

⁶² BEJUNE, CDIP Suisse centrale, BL-BS, SG; la CDIP Suisse centrale et SG prennent comme référence le modèle de BEJUNE, qui est fondé sur des requalifications individuelles.

⁶³ Non défini ou ouvert: AG, BL-BS, GR et BE germ., GE, CDIP Suisse centrale, ZH PH.

⁶⁴ SG prévoit par ailleurs des cours de formation continue dans la région du Lac de Constance.

6. Attentes à l'égard de la CDIP

Les attentes des responsables de projets à l'égard de la CDIP se focalisent sur les tâches d'information et de coordination dans les domaines des requalifications, de la formation continue, de l'évaluation ainsi que de la recherche et du développement. Il a été suggéré d'instaurer des commissions ou des groupes de travail pour les tâches d'information et de coordination, de respecter les particularités des différentes institutions de formation ou des régions linguistiques et enfin, d'énoncer clairement les critères pour la mise en application des règlements de reconnaissance, ceci déjà avant l'ouverture même de la procédure de reconnaissance⁶⁵.

On approuve et on soutient la solution actuelle sous la forme de rencontres régulières des responsables de projets à Olten, organisées par Markus Diebold⁶⁶. Par ailleurs, on incite également à élargir le cercle des responsables de projets et à assurer à tous les participants aux projets l'accès aux informations de la CDIP ou au réseau des responsables de projets.⁶⁷

6.1. Requalification

En ce qui concerne la requalification, les responsables de projets attendent de la part de la CDIP principalement que celle-ci assume les tâches d'information et de coordination, qu'elle veille à une certaine harmonisation des exigences au niveau intercantonal et qu'elle se charge de l'examen ou de la certification des offres en matière de formation continue⁶⁸. Dans deux cas, on suggère que la CDIP mette à disposition des offres en matière de requalification⁶⁹.

6.2. Formation continue

Pour la formation continue, les tâches d'information et de coordination figurent également au premier plan – tout en ayant conscience que « la coordination, l'harmonisation et l'encouragement de l'offre en matière de formation continue auraient dû être accomplis depuis longtemps »⁷⁰. On attend de la CDIP qu'elle crée un réseau pour la formation continue et mette sur pied des offres au plan national⁷¹.

⁶⁵ Commissions ou groupes de travail pour les tâches de coordination: FR; respecter les spécificités des différentes institutions de formation ou régions linguistiques: FR, GE, TG, VS; énoncer au préalable déjà les critères pour la mise en application des règlements de reconnaissance: BL-BS.

⁶⁶ AG, BL-BS, SG, TG, VS; dans un cas, on suggère que la CDIP assume l'organisation et l'administration de ces réunions des responsables de projets (VS).

⁶⁷ SG.

⁶⁸ FR resp. SG, VS.

⁶⁹ BL-BS, VD.

⁷⁰ SG.

⁷¹ VD resp. BL-BS, GR (en particulier pour les formateurs et formatrices en didactique des disciplines).

6.3. Evaluation

Dans le cadre des questions relatives à l'évaluation, on demande que la CDIP informe sur différents modèles d'évaluation et de développement de la qualité, mais on souligne également que le développement de la qualité devrait être organisée de manière décentralisée et relever de la compétence de chaque institution de formation⁷².

6.4. Obligations en matière d'enseignement et de recherche

Les attentes formulées à l'égard de la CDIP pour ce qui concerne les obligations en matière d'enseignement et de recherche se focalisent sur les tâches de coordination relatives aux projets de recherche⁷³.

⁷² AG, BEJUNE resp. SG, VS

⁷³ Attentes à l'égard de la CDIP pour ce qui concerne les tâches de coordination relatives aux projets de recherche: GR, SG, TG, VS.

Bibliographie

Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) : Règlement concernant la reconnaissance des diplômes d'enseignement pour les écoles de maturité du 4 juin 1998. Berne (CDIP) 1998a.

Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) : Règlement concernant la reconnaissance des diplômes d'enseignement spécialisé du 27 août 1998. Berne (CDIP) 1998b.

Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) : Règlement concernant la reconnaissance des diplômes de hautes écoles pour les enseignantes et enseignants des degrés préscolaire et primaire du 10 juin 1999. Berne (CDIP) 1999a.

Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) : Règlement concernant la reconnaissance des diplômes de hautes écoles pour les enseignantes et enseignants du degré secondaire I du 26 août 1999. Berne (CDIP) 1999b.

Annexe 2.1. Futures exigences en matière de qualifications: degré préscolaire et primaire
Anhang zu 2.1. Zukünftige Anforderungen an Qualifikationen: Vorschulstufe und Primarstufe

Qualifications Qualifikationen	Formateurs et formatrices Dozierende	Formateurs et formatrices en didactique des disciplines Fachdidaktikerinnen und Fachdidaktiker	Praticiennes et praticiens formateurs Praxislehrkräfte
Règlement CDIP EDK-Reglement	<ul style="list-style-type: none"> Hochschulabschluss im zu unterrichtenden Fachgebiet erwachsenendidaktische Qualifikationen in der Regel Lehrdiplom in der Regel Unterrichtserfahrung im Einzelfall insbesondere in den Bereichen Stufen- und Fachdidaktik ohne Hochschulabschluss, Nachweis der fachlichen Eignung auf andere Art 	<ul style="list-style-type: none"> Hochschulabschluss im zu unterrichtenden Fachgebiet erwachsenendidaktische Qualifikationen in der Regel Lehrdiplom in der Regel Unterrichtserfahrung im Einzelfall insbesondere in den Bereichen Stufen- und Fachdidaktik ohne Hochschulabschluss, Nachweis der fachlichen Eignung auf andere Art 	<ul style="list-style-type: none"> Lehrdiplom für die Vorschulstufe und/oder für die Primarstufe mehnjährige Unterrichtstätigkeit
Projets Projekte			
AG	<ul style="list-style-type: none"> gemäss EDK-Reglement Festlegung der Wahlkriterien durch den Fachhochschulrat¹ 	<ul style="list-style-type: none"> gemäss EDK-Reglement Festlegung der Wahlkriterien durch den Fachhochschulrat² 	<ul style="list-style-type: none"> Lehrdiplom der Zielstufe Unterrichtserfahrung Zusatzausbildung³
BE dt.	<ul style="list-style-type: none"> wissenschaftliche Qualifikation: Promotion (Übergangsgeneration: Lizentiat) in Ausbildungsbereichen, in denen eine Promotionsmöglichkeit besteht; höchstmögliche Ausbildung (meist FH) (Übergangsgeneration: zum Teil werden auch frühere Ausbildungsmöglichkeiten anerkannt) in Bereichen, in denen keine fakultären Studienmöglichkeiten vorhanden sind. Habilitation für Direktorinnen und Direktoren der Institute (Übergangsgeneration Promotion). Lehrdiplom auf der Zielstufe oder Stufenerfahrung im Rahmen einer Weiterbildung. Unterrichtserfahrung auf der Zielstufe oder anderer Stufenkontakt (z. B. Assistenz). erwachsenendidaktische Qualifikationen (voraussichtlich hochschuldidaktische Kurse). Qualifikationen in Forschung und Entwicklung (ständiger Forschungsauftrag für Direktorinnen und Direktoren). 	<ul style="list-style-type: none"> höchstmögliche Ausbildung für FD (möglichst in Verbindung mit einem Fachstudium oder einem Studium in Pädagogischer Psychologie; Promotion, sobald möglich, für Übergangsgeneration bisherige Ausbildungsabschlüsse, aber Möglichkeit der Anforderung zu Weiterbildung). Lehrdiplom auf der Zielstufe oder Stufenerfahrung im Rahmen einer Weiterbildung. Unterrichtserfahrung auf der Zielstufe oder anderer Stufenkontakt (z. B. Assistenz). erwachsenendidaktische Qualifikationen (voraussichtlich hochschuldidaktische Kurse). Habilitation für Direktorinnen und Direktoren der Institute (ständiger Forschungsauftrag, Übergangsgeneration Promotion). 	<ul style="list-style-type: none"> Nachdiplomstudium oder Zusatzausbildung (in Zukunft)
BEJUNE	<ul style="list-style-type: none"> selon règlement de la CDIP qualifications scientifiques expérience du terrain qualifications en pédagogie des adultes 	<ul style="list-style-type: none"> en cours d'élaboration 	<ul style="list-style-type: none"> trois années de pratique démarche d'analyse de pratique formation complémentaire à la carte (étalée sur plusieurs années, procédure de validation des acquis des maîtres de stage, maîtres de pratique, certification à moyen terme)

¹ AG: Regelungen für bereits in der Lehrerinnen- und Lehrerbildung Tätige in Bearbeitung

² AG: Regelungen für bereits in der Lehrerinnen- und Lehrerbildung Tätige in Bearbeitung

³ AG: 10-13 Tage Ausbildung, Weiterbildungsangebote (aktuelle Situation vor der Einführung einer PH)

Qualifications Qualifikationen	Formateurs et formatrices Dozierende	Formateurs et formatrices en didactique des disciplines Fachdidaktikerinnen und Fachdidaktiker	Praticiennes et praticiens formateurs Praxislehrkräfte
BKZ	<ul style="list-style-type: none"> gemäss EDK-Reglement Hochschulabschluss im Fachgebiet (oder im Einzelfall Nachweis der fachlichen Eignung auf andere Art) erwachsenendidaktische Qualifikationen in der Regel Lehrdiplom in der Regel Unterrichtserfahrung 	<ul style="list-style-type: none"> Hochschulabschluss im Fachgebiet (in Einzelfällen kein Hochschulabschluss in Stufen- und Fachdidaktik) erwachsenendidaktische Qualifikationen i.d.R. Lehrdiplom und Unterrichtserfahrung 	<ul style="list-style-type: none"> noch nicht diskutiert Lehrdiplom für Vorschulstufe und/oder Primarstufe mehrfachjährige Unterrichtstätigkeit
BL-BS	<ul style="list-style-type: none"> gemäss EDK-Reglement Festlegung der Wahlkriterien durch Hochschulrat 	<ul style="list-style-type: none"> gemäss EDK-Reglement Festlegung der Wahlkriterien durch Hochschulrat 	<ul style="list-style-type: none"> Lehrdiplom der Zielstufe längere Unterrichtserfahrung Nachdiplomstudium vorgesehen
FR	<ul style="list-style-type: none"> qualifications scientifiques (titre universitaire ou formation jugée équivalente) diplôme d'enseignement pour le degré concerné (*) expérience de l'enseignement au degré concerné (*) qualifications dans le domaine de la didactique des disciplines qualifications didactiques appropriées à un public d'adultes qualifications en matière de recherche et développement La question du diplôme d'enseignement et de l'expérience (*) demeure ouverte: la spécification du niveau est encore matière à réflexion. 	<ul style="list-style-type: none"> qualifications scientifiques (titre universitaire ou formation jugée équivalente) diplôme d'enseignement pour le degré concerné (*) expérience de l'enseignement au degré concerné (*) qualifications dans le domaine de la didactique des disciplines qualifications didactiques appropriées à un public d'adultes qualifications en matière de recherche et développement La question du diplôme d'enseignement et de l'expérience (*) demeure ouverte: la spécification du niveau est encore matière à réflexion. 	<ul style="list-style-type: none"> distinction entre les formateurs-praticiens/formatrices-praticiennes et les maîtres/maîtresses de stage une formation supplémentaire non encore définie sera exigée pour les maîtres/maîtresses de stage
GE	<ul style="list-style-type: none"> qualifications scientifiques diplôme d'enseignement pour le degré concerné expérience de l'enseignement au degré concerné qualifications dans le domaine de la didactique des disciplines qualifications didactiques appropriées à un public d'adultes qualifications en matière de recherche et développement (pas nécessairement, plutôt de l'intérêt) 	<ul style="list-style-type: none"> qualifications scientifiques qualifications dans le domaine pédagogique et psychologique qualifications dans le domaine théorique et didactique diplôme d'enseignement pour le degré concerné expérience de l'enseignement au degré concerné qualifications dans le domaine de la didactique des disciplines qualifications didactiques appropriées à un public d'adultes qualifications en matière de recherche et développement 	<ul style="list-style-type: none"> pas de données
GR	<ul style="list-style-type: none"> gemäss EDK-Reglement Ausnahmeregelungen für bereits in der Lehrerinnen- und Lehrerbildung Tätige in Bearbeitung 	<ul style="list-style-type: none"> gemäss EDK-Reglement Ausnahmeregelungen für bereits in der Lehrerinnen- und Lehrerbildung Tätige in Bearbeitung 	<ul style="list-style-type: none"> gemäss EDK-Reglement keine Ausnahmeregelungen
SG	<ul style="list-style-type: none"> wissenschaftliche Qualifikationen fachdidaktische Qualifikationen (sofern für Lehrbereich erforderlich) erwachsenendidaktische Qualifikationen Lehrdiplom auf der Zielstufe (erwünscht) Unterrichtserfahrung auf der Zielstufe (erwünscht) Qualifikationen in Forschung und Entwicklung (erwünscht) (in Diskussion, noch keine Reglemente) 	<ul style="list-style-type: none"> wissenschaftliche Qualifikationen pädagogisch-psychologische Qualifikationen theoretisch-didaktische Qualifikationen fachdidaktische Qualifikationen erwachsenendidaktische Qualifikationen Lehrdiplom auf der Zielstufe (erwünscht) Unterrichtserfahrung auf der Zielstufe (erwünscht) Qualifikationen in Forschung und Entwicklung (erwünscht) 	<ul style="list-style-type: none"> 3 Jahre Praxiserfahrung (Minimum) Einführungskurse (gestaffelt, 1-3 Wochen) permanente Weiterbildung (wird geprüft, im Verbund mit Nachdiplomkursen für Dozierende)

Qualifications Qualifikationen	Formateurs et formatrices Dozierende	Formateurs et formatrices en didactique des disciplines Fachdidaktikerinnen und Fachdidaktiker	Praticiennes et praticiens formateurs Praxislehrkräfte
SO	<ul style="list-style-type: none"> gemäss EDK-Reglement Hochschulabschluss (ausnahmsweise Nachweis der fachlichen Qualifikation auf andere Art) didaktische Qualifikation ausreichende Unterrichtserfahrung 	<ul style="list-style-type: none"> noch keine Beschlüsse gefasst 	<ul style="list-style-type: none"> noch keine Beschlüsse gefasst
TG	<ul style="list-style-type: none"> gemäss EDK-Reglement 	<ul style="list-style-type: none"> gemäss EDK-Reglement (im Einzelfall kein Hochschulabschluss) 	<ul style="list-style-type: none"> gemäss EDK-Reglement Lehrdiplom mehnjährige Unterrichtstätigkeit spezielle Vorbereitung durch Ausbildungsstätte (heute und in Zukunft)
TI	<ul style="list-style-type: none"> formazione scientifica possibilmente diploma specifico di insegnamento; docente Scuola Infanzia o Scuola Elementare esperienza di insegnamento o esperienza nell'ambito di attività di carattere pedagogiche qualifica in scienze dell'educazione (adeguata formazione) qualifica in didattica disciplinare (adeguata formazione; complemento di formazione) qualifica in formazione degli adulti (comprovata esperienza, complemento di formazione) qualifica in ricerca (documentata esperienza, complemento di formazione) 	<ul style="list-style-type: none"> formazione scientifica possibilmente diploma specifico di insegnamento; docente Scuola Infanzia o Scuola Elementare esperienza di insegnamento o esperienza nell'ambito di attività di carattere pedagogiche qualifica in scienze dell'educazione (adeguata formazione; complemento di formazione) qualifica in didattica disciplinare (adeguata formazione) qualifica in formazione degli adulti (comprovata esperienza, complemento di formazione) qualifica in ricerca (documentata esperienza, complemento di formazione) 	<ul style="list-style-type: none"> diploma specifico di insegnamento esperienza di insegnamento
VD	<ul style="list-style-type: none"> qualifications scientifiques (licence universitaire) diplôme d'enseignement pour le degré concerné expérience de l'enseignement au degré concerné qualifications dans le domaine de la didactique des disciplines qualifications appropriées à un public d'adultes capacité à travailler en équipes inter- et pluridisciplinaires 	<ul style="list-style-type: none"> qualifications scientifiques (licence universitaire) diplôme d'enseignement pour le degré concerné expérience de l'enseignement au degré concerné qualifications dans le domaine de la didactique des disciplines qualifications appropriées à un public d'adultes capacité à travailler en équipes inter- et pluridisciplinaires 	<ul style="list-style-type: none"> diplôme d'enseignement pour le degré concerné expérience de l'enseignement au degré concerné qualifications appropriées à un public d'adultes capacité à travailler en équipes inter- et pluridisciplinaires formation de 120 heures organisée et développée lors des engagements successifs des praticiens formateurs
VS	<ul style="list-style-type: none"> titres universitaires ou jugés équivalents expérience pratique de l'enseignement (sans que les degrés et les durées dans lesquels doit avoir été acquise cette expérience soient spécifiés) qualification complémentaire en sciences de l'éducation 	<ul style="list-style-type: none"> profil sera défini 	<ul style="list-style-type: none"> brevet pédagogique ou diplôme HEP 3 ans d'expérience professionnelle (au moins, et taux d'activité d'au moins 50%) formation de 19 jours (cours-séminaires, travaux pratiques avec supervision et intervention, lectures individuelles, travail écrit de certification)
ZH PH	<ul style="list-style-type: none"> gemäss EDK-Reglement 	<ul style="list-style-type: none"> keine Angaben 	<ul style="list-style-type: none"> keine Angaben

Annexe 2.2. Futures exigences en matière de qualifications: degré secondaire I
Anhang zu 2.2. Zukünftige Anforderungen an Qualifikationen: Sekundarstufe I

Qualifications Qualifikationen	Formateurs et formatrices Dozierende	Formateurs et formatrices en didactique des disciplines Fachdidaktikerinnen und Fachdidaktiker	Praticiennes et praticiens formateurs Praxislehrkräfte
Règlement CDIP EDK-Reglement	<ul style="list-style-type: none"> Hochschulabschluss im zu unterrichtenden Fachgebiet erwachsenendidaktische Qualifikationen im Einzelfall insbesondere in den Bereichen Stufen- und Fachdidaktik ohne Hochschulabschluss, Nachweis der fachlichen Eignung auf andere Art 	<ul style="list-style-type: none"> Hochschulabschluss im zu unterrichtenden Fachgebiet erwachsenendidaktische Qualifikationen in der Regel Lehrdiplom in der Regel Unterrichtserfahrung im Einzelfall insbesondere in den Bereichen Stufen- und Fachdidaktik ohne Hochschulabschluss, Nachweis der fachlichen Eignung auf andere Art 	<ul style="list-style-type: none"> Lehrdiplom für die Sekundarstufe I erfolgreiche mehrjährige Unterrichtstätigkeit auf der Sekundarstufe
Projet Projekt			
AG	<ul style="list-style-type: none"> gemäss EDK-Reglement 	<ul style="list-style-type: none"> in Bearbeitung 	<ul style="list-style-type: none"> in Bearbeitung
BE dt.	<ul style="list-style-type: none"> Wissenschaftliche Qualifikation: Promotion (für Dozierende der Fachausbildungen, für übrige Ausbildungsbereiche Lizentiat; Übergangsgeneration: Lizentiat) in Ausbildungsbereichen, in denen eine Promotionsmöglichkeit besteht; höchstmögliche Ausbildung (meist FH) (Übergangsgeneration: zum Teil werden auch frühere Ausbildungsmöglichkeiten anerkannt) in Bereichen, in denen keine fakultären Studienmöglichkeiten vorhanden sind. Habilitation für Direktorinnen und Direktoren der Institute (ständiger Forschungsauftrag, für Übergangsgeneration Promotion). Lehrdiplom auf der Zielstufe oder Stufenerfahrung im Rahmen einer Weiterbildung. Unterrichtserfahrung auf der Zielstufe oder anderer Stufenkontakt (z B. Assistenz). erwachsenendidaktische Qualifikationen (voraussichtlich hochschuldidaktische Kurse). Qualifikationen in Forschung und Entwicklung (ständiger Forschungsauftrag für Direktorinnen und Direktoren). 	<ul style="list-style-type: none"> Wissenschaftliche Qualifikation: Promotion (für Dozierende der Fachausbildungen, für übrige Ausbildungsbereiche Lizentiat; Übergangsgeneration: Lizentiat) in Ausbildungsbereichen, in denen eine Promotionsmöglichkeit besteht; höchstmögliche Ausbildung (meist FH) (Übergangsgeneration: zum Teil werden auch frühere Ausbildungsmöglichkeiten anerkannt) in Bereichen, in denen keine fakultären Studienmöglichkeiten vorhanden sind. Habilitation für Direktorinnen und Direktoren der Institute (für Übergangsgeneration Promotion). Lehrdiplom auf der Zielstufe oder Stufenerfahrung im Rahmen einer Weiterbildung. Unterrichtserfahrung auf der Zielstufe oder anderer Stufenkontakt (z B. Assistenz). erwachsenendidaktische Qualifikationen (voraussichtlich hochschuldidaktische Kurse). Qualifikationen in Forschung und Entwicklung (ständiger Forschungsauftrag für Direktorinnen und Direktoren). 	<ul style="list-style-type: none"> Nachdiplomstudium oder Zusatzausbildung (in Zukunft)
BEJUNE	<ul style="list-style-type: none"> selon règlement de la CDIP qualifications scientifiques expérience du terrain qualifications en pédagogie des adultes 	<ul style="list-style-type: none"> en cours d'élaboration 	<ul style="list-style-type: none"> trois années de pratique démarche d'analyse de pratique formation complémentaire à la carte (étalée sur plusieurs années, procédure de validation des acquis des maîtres de stage, maîtres de pratique, certification à moyen terme)
BKZ	<ul style="list-style-type: none"> Hochschulabschluss im Fachgebiet erwachsenendidaktische Qualifikationen 	<ul style="list-style-type: none"> Hochschulabschluss (in Einzelfällen kein Hochschulabschluss in Stufen- und Fachdidaktik) i.d.R. Lehrdiplom i.d.R. Unterrichtserfahrung 	<ul style="list-style-type: none"> noch nicht diskutiert Lehrdiplom für die Sekundarstufe I mehrjährige Unterrichtstätigkeit
BL-BS	<ul style="list-style-type: none"> gemäss EDK-Reglement Festlegung der Wahlkriterien durch Hochschulrat 	<ul style="list-style-type: none"> gemäss EDK-Reglement Festlegung der Wahlkriterien durch Hochschulrat 	<ul style="list-style-type: none"> Lehrdiplom der Zielstufe längere Unterrichtserfahrung Nachdiplomstudium vorgesehen

Qualifications Qualifikationen	Formateurs et formatrices Dozierende	Formateurs et formatrices en didactique des disciplines Fachdidaktikerinnen und Fachdidaktiker	Praticiennes et praticiens formateurs Praxislehrkräfte
FR	<ul style="list-style-type: none"> • HEP-FR pas concernée 	<ul style="list-style-type: none"> • HEP-FR pas concernée 	<ul style="list-style-type: none"> • HEP-FR pas concernée
GE	<ul style="list-style-type: none"> • qualifications scientifiques (licence universitaire ou titre jugé équivalent) • diplôme d'enseignement pour le degré concerné • certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire • expérience de l'enseignement au degré concerné • qualifications dans le domaine de la didactique des disciplines (plutôt compétences préalables que qualifications) • qualifications didactiques appropriées à un public d'adultes (plutôt compétences préalables que qualifications) • qualifications en matière de recherche et développement (plutôt compétences préalables que qualifications) 	<ul style="list-style-type: none"> • qualifications scientifiques (licence universitaire ou titre jugé équivalent) • qualifications dans le domaine pédagogique et psychologique (certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire dans la discipline CAES) • qualifications dans le domaine théorique et didactique (pas qualifications mais compétences préalables) • diplôme d'enseignement pour le degré concerné: CAES • expérience de l'enseignement au degré concerné (non seulement expérience, mais obligation de conserver une part d'enseignement) • qualifications dans le domaine de la didactique des disciplines (pas qualifications mais compétences préalables) • qualifications didactiques appropriées à un public d'adultes (pas qualifications mais compétences préalables) • qualifications en matière de recherche et développement (pas qualifications mais compétences préalables) 	<ul style="list-style-type: none"> • pas de données
GR	<ul style="list-style-type: none"> • keine Ausbildungsgänge 	<ul style="list-style-type: none"> • keine Ausbildungsgänge 	<ul style="list-style-type: none"> • keine Ausbildungsgänge
SG	<ul style="list-style-type: none"> • Doktorat • erwachsenendidaktische Qualifikationen (vorausgesetzt oder zu erwerben, Weiterbildungsobligatorium für Vertiefung) • Lehrdiplom auf der Zielstufe (erwünscht) • Unterrichtserfahrung auf der Zielstufe (erwünscht) • fachdidaktische Qualifikationen (Gymnasiallehrerdiplom) • Qualifikationen in Forschung und Entwicklung 	<ul style="list-style-type: none"> • wissenschaftliche Qualifikationen (Hochschulabschluss erwünscht, Nachweis der fachlichen Eignung auf andere Weise möglich) • pädagogisch-psychologische Qualifikationen (erwünscht) • theoretisch-didaktische Qualifikationen (erwünscht) • Lehrdiplom auf der Zielstufe • Unterrichtserfahrung auf der Zielstufe • fachdidaktische Qualifikationen (Nachweis erbringen und durch Weiterbildung vertiefen) • erwachsenendidaktische Qualifikationen (vorausgesetzt oder zu erwerben, Obligatorium für Vertiefung durch Weiterbildung) • Qualifikationen in Forschung und Entwicklung (keine Forderungen) 	<ul style="list-style-type: none"> • erfolgreiche mehrjährige Unterrichtstätigkeit auf der Sekundarstufe I • Einführungskurs von künftig 2 Wochen • regelmässige Weiterbildung (die künftig ausgebaut wird)
SO	<ul style="list-style-type: none"> • keine Ausbildungsgänge 	<ul style="list-style-type: none"> • keine Ausbildungsgänge 	<ul style="list-style-type: none"> • keine Ausbildungsgänge
TG	<ul style="list-style-type: none"> • keine Ausbildungsgänge 	<ul style="list-style-type: none"> • keine Ausbildungsgänge 	<ul style="list-style-type: none"> • keine Ausbildungsgänge

Qualifications Qualifikationen	Formateurs et formatrices Dozierende	Formateurs et formatrices en didactique des disciplines Fachdidaktikerinnen und Fachdidaktiker	Praticiennes et praticiens formateurs Praxislehrkräfte
TI	<ul style="list-style-type: none"> • formazione scientifica • esperienza di insegnamento o esperienza nell'ambito di attività di carattere pedagogiche • qualifica in scienze dell'educazione (adeguata formazione) • qualifica in didattica disciplinare (adeguata formazione; complemento di formazione) • qualifica in formazione degli adulti (comprovata esperienza, complemento di formazione) • qualifica in ricerca (documentata esperienza, complemento di formazione) 	<ul style="list-style-type: none"> • formazione scientifica • possibilmente docente o esperto Scuola media • esperienza di insegnamento o esperienza nell'ambito di attività di carattere pedagogiche • qualifica in scienze dell'educazione (adeguata formazione; complemento di formazione) • qualifica in didattica disciplinare (adeguata formazione) • qualifica in formazione degli adulti (comprovata esperienza, complemento di formazione) • qualifica in ricerca (documentata esperienza), complemento di formazione 	<ul style="list-style-type: none"> • formazione scientifica • diploma specifico di insegnamento • esperienza di insegnamento
VD	<ul style="list-style-type: none"> • qualifications scientifiques (licence universitaire) • diplôme d'enseignement pour le degré concerné • expérience de l'enseignement au degré concerné • qualifications dans le domaine de la didactique des disciplines • qualifications appropriées à un public d'adultes et capacité à travailler en équipes inter- et pluridisciplinaires 	<ul style="list-style-type: none"> • qualifications scientifiques (licence universitaire) • diplôme d'enseignement pour le degré concerné • expérience de l'enseignement au degré concerné • qualifications dans le domaine de la didactique des disciplines • qualifications appropriées à un public d'adultes et capacité à travailler en équipes inter- et pluridisciplinaires 	<ul style="list-style-type: none"> • licence universitaire • diplôme d'enseignement pour le degré concerné • expérience de l'enseignement au degré concerné • qualifications appropriées à un public d'adultes • capacité à travailler en équipes inter- et pluridisciplinaires • formation de 120 heures organisée et développée lors des engagements successifs des praticiens formateurs
VS	<ul style="list-style-type: none"> • éventuellement formation psycho-pédagogique et pratique • formation 3^e cycle dans un domaine des sciences de l'éducation • expérience pratique de l'enseignement au niveau secondaire • formation en éducation des adultes ou expérience jugée équivalente 	<ul style="list-style-type: none"> • profil sera défini 	<ul style="list-style-type: none"> • non abordé dans le projet
ZH PH	<ul style="list-style-type: none"> • keine Angaben 	<ul style="list-style-type: none"> • keine Angaben 	<ul style="list-style-type: none"> • keine Angaben

Annexe 2.3. Futures exigences en matière de qualifications: écoles de maturité
Anhang zu 2.3. Zukünftige Anforderungen an Qualifikationen: Maturitätsschulen

Qualifications Qualifikationen	Formateurs et formatrices Dozierende	Formateurs et formatrices en didactique des disciplines Fachdidaktikerinnen und Fachdidaktiker	Praticiennes et praticiens formateurs Praxislehrkräfte
Règlement CDIP EDK-Reglement	<ul style="list-style-type: none"> Hochschulabschluss im zu unterrichtenden Fachgebiet fachdidaktische Kenntnisse erwachsenendidaktische Qualifikationen 	<ul style="list-style-type: none"> Hochschulabschluss im zu unterrichtenden Fachgebiet fachdidaktische Kenntnisse in der Regel Lehndiplom in der Regel Unterrichtserfahrung (mindestens drei Jahre, vorzugsweise an Maturitätsschulen) 	<ul style="list-style-type: none"> Lehndiplom für die Maturitätsschulen erfolgreiche mehrjährige Berufserfahrung an Maturitätsschulen Ausbildung der Praxislehrkräfte in der Regel von den Ausbildungsinstitutionen
Projet Projekt			
AG	<ul style="list-style-type: none"> keine Ausbildungsgänge 	<ul style="list-style-type: none"> keine Ausbildungsgänge 	<ul style="list-style-type: none"> in Bearbeitung
BE dt.	<ul style="list-style-type: none"> Wissenschaftliche Qualifikation: Promotion (Übergangsgeneration: Lizentiat) in Ausbildungsbereichen, in denen eine Promotionsmöglichkeit besteht; höchstmögliche Ausbildung (meist FH) (Übergangsgeneration: zum Teil werden auch frühere Ausbildungsmöglichkeiten anerkannt) in Bereichen, in denen keine fakultären Studienmöglichkeiten vorhanden sind. Habilitation für Direktorinnen und Direktoren der Institute (Übergangsgeneration Promotion). Lehndiplom auf der Zielstufe oder Stufenerfahrung im Rahmen einer Weiterbildung. Unterrichtserfahrung auf der Zielstufe oder anderer Stufenkontakt (z B. Assistenz). erwachsenendidaktische Qualifikationen (voraussichtlich hochschuldidaktische Kurse). Qualifikationen in Forschung und Entwicklung (ständiger Forschungsauftrag für Direktorinnen und Direktoren). 	<ul style="list-style-type: none"> Wissenschaftliche Qualifikation: Promotion (für Dozierende der Fachausbildungen, für übrige Ausbildungsbereiche Lizentiat; Übergangsgeneration: Lizentiat) in Ausbildungsbereichen, in denen eine Promotionsmöglichkeit besteht; höchstmögliche Ausbildung (meist FH) (Übergangsgeneration: zum Teil werden auch frühere Ausbildungsmöglichkeiten anerkannt) in Bereichen, in denen keine fakultären Studienmöglichkeiten vorhanden sind. Habilitation für Direktorinnen und Direktoren der Institute (für Übergangsgeneration Promotion). Lehndiplom auf der Zielstufe oder Stufenerfahrung im Rahmen einer Weiterbildung. Unterrichtserfahrung auf der Zielstufe oder anderer Stufenkontakt (z B. Assistenz). erwachsenendidaktische Qualifikationen (voraussichtlich hochschuldidaktische Kurse). Qualifikationen in Forschung und Entwicklung (ständiger Forschungsauftrag für Direktorinnen und Direktoren). 	<ul style="list-style-type: none"> Nachdiplomstudium oder Zusatzausbildung (in Zukunft)
BEJUNE	<ul style="list-style-type: none"> selon règlement de la CDIP qualifications scientifiques expérience du terrain qualifications en pédagogie des adultes 	<ul style="list-style-type: none"> en cours d'élaboration 	<ul style="list-style-type: none"> trois années de pratique démarche d'analyse de pratique formation complémentaire à la carte (étalée sur plusieurs années, procédure de validation des acquis des maîtres de stage, maîtres de pratique, certification à moyen terme)
BKZ	<ul style="list-style-type: none"> keine Ausbildungsgänge 	<ul style="list-style-type: none"> keine Ausbildungsgänge 	<ul style="list-style-type: none"> keine Ausbildungsgänge
BL-BS	<ul style="list-style-type: none"> gemäss EDK-Reglement Festlegung der Wahlkriterien durch Hochschulrat 	<ul style="list-style-type: none"> gemäss EDK-Reglement Festlegung der Wahlkriterien durch Hochschulrat 	<ul style="list-style-type: none"> Lehndiplom der Zielstufe längere Unterrichtserfahrung Nachdiplomstudium (vorgesehen)
FR	<ul style="list-style-type: none"> HEP-FR pas concernée 	<ul style="list-style-type: none"> HEP-FR pas concernée 	<ul style="list-style-type: none"> HEP-FR pas concernée

Qualifications Qualifikationen	Formateurs et formatrices Dozierende	Formateurs et formatrices en didactique des disciplines Fachdidaktikerinnen und Fachdidaktiker	Praticiennes et praticiens formateurs Praxislehrkräfte
GE	<ul style="list-style-type: none"> • qualifications scientifiques (licence universitaire ou titre jugé équivalent) • diplôme d'enseignement pour le degré concerné • expérience de l'enseignement au degré concerné • qualifications dans le domaine de la didactique des disciplines (plutôt compétences préalables que qualifications) • qualifications didactiques appropriées à un public d'adultes (plutôt compétences préalables que qualifications) • qualifications en matière de recherche et développement (plutôt compétences préalables que qualifications) 	<ul style="list-style-type: none"> • qualifications scientifiques (licence universitaire ou titre jugé équivalent) • qualifications dans le domaine pédagogique et psychologique (certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire dans la discipline CAES) • qualifications dans le domaine théorique et didactique (pas qualifications mais compétences préalables) • diplôme d'enseignement pour le degré concerné (CAES) • expérience de l'enseignement au degré concerné (non seulement expérience, mais obligation de conserver une part d'enseignement) • qualifications dans le domaine de la didactique des disciplines (pas qualifications mais compétences préalables) • qualifications didactiques appropriées à un public d'adultes (pas qualifications mais compétences préalables) • qualifications en matière de recherche et développement (pas qualifications mais compétences préalables) 	<ul style="list-style-type: none"> • pas de données
GR	<ul style="list-style-type: none"> • keine Ausbildungsgänge 	<ul style="list-style-type: none"> • keine Ausbildungsgänge 	<ul style="list-style-type: none"> • keine Ausbildungsgänge
SG	<ul style="list-style-type: none"> • keine Ausbildungsgänge 	<ul style="list-style-type: none"> • keine Ausbildungsgänge 	<ul style="list-style-type: none"> • keine Ausbildungsgänge
SO	<ul style="list-style-type: none"> • keine Ausbildungsgänge 	<ul style="list-style-type: none"> • keine Ausbildungsgänge 	<ul style="list-style-type: none"> • keine Ausbildungsgänge
TG	<ul style="list-style-type: none"> • keine Ausbildungsgänge 	<ul style="list-style-type: none"> • keine Ausbildungsgänge 	<ul style="list-style-type: none"> • keine Ausbildungsgänge
TI	<ul style="list-style-type: none"> • formazione scientifica • esperienza di insegnamento o esperienza nell'ambito di attività di carattere pedagogiche • qualifica in scienze dell'educazione (adequata formazione) • qualifica in didattica disciplinare (adequata formazione; complemento di formazione) • qualifica in formazione degli adulti (comprovata esperienza, complemento di formazione) • qualifica in ricerca (documentata esperienza, complemento di formazione) 	<ul style="list-style-type: none"> • formazione scientifica • possibilmente docente Scuole medie superiori • esperienza di insegnamento o esperienza nell'ambito di attività di carattere pedagogiche • qualifica in scienze dell'educazione (adequata formazione; complemento di formazione) • qualifica in didattica disciplinare (adequata formazione) • qualifica in formazione degli adulti (comprovata esperienza, complemento di formazione) • qualifica in ricerca (documentata esperienza), complemento di formazione 	<ul style="list-style-type: none"> • formazione scientifica • diploma specifico di insegnamento • esperienza di insegnamento
VD	<ul style="list-style-type: none"> • qualifications scientifiques (licence universitaire) • diplôme d'enseignement pour le degré concerné • expérience de l'enseignement au degré concerné • qualifications dans le domaine de la didactique des disciplines • qualifications appropriées à un public d'adultes et capacité à travailler en équipes inter- et pluridisciplinaires 	<ul style="list-style-type: none"> • qualifications scientifiques (licence universitaire) • diplôme d'enseignement pour le degré concerné • expérience de l'enseignement au degré concerné • qualifications dans le domaine de la didactique des disciplines • qualifications appropriées à un public d'adultes et capacité à travailler en équipes inter- et pluridisciplinaires 	<ul style="list-style-type: none"> • licence universitaire • diplôme d'enseignement pour le degré concerné • expérience de l'enseignement au degré concerné • qualifications appropriées à un public d'adultes • capacité à travailler en équipes inter- et pluridisciplinaires • formation de 120 heures organisée et développée lors des engagements successifs des praticiens formateurs

Qualifications Qualifikationen	Formateurs et formatrices Dozierende	Formateurs et formatrices en didactique des disciplines Fachdidaktikerinnen und Fachdidaktiker	Praticiennes et praticiens formateurs Praxislehrkräfte
VS	<ul style="list-style-type: none"> • éventuellement formation psycho-pédagogique et pratique • formation 3^e cycle dans un domaine des sciences de l'éducation • expérience pratique de l'enseignement au niveau secondaire • formation en éducation des adultes ou expérience jugée équivalente 	<ul style="list-style-type: none"> • profil sera défini 	<ul style="list-style-type: none"> • non abordé dans le projet
ZH PH	<ul style="list-style-type: none"> • keine Angaben 	<ul style="list-style-type: none"> • keine Angaben 	<ul style="list-style-type: none"> • keine Angaben

Annexe 2.4. Enseignement spécialisé
Anhang zu 2.4. Heilpädagogik

Qualifications Qualifikationen	Formateurs et formatrices Dozierende	Formateurs et formatrices en didactique des disciplines Fachdidaktikerinnen und Fachdidaktiker	Praticiennes et praticiens formateurs Praxislehrkräfte
Règlement CDIP EDK-Reglement	<ul style="list-style-type: none"> • Hochschulabschluss im entsprechenden Fachgebiet • in der Regel ein Lehrdiplom oder heilpädagogisches Diplom oder ein heilpädagogisches Diplom sowie eine qualifizierte Weiterbildung in den Bereichen Beratung, Therapie, Gestaltung oder Leitung • berufliche Erfahrung • erwachsenenbildnerische Kompetenzen 	<ul style="list-style-type: none"> • Hochschulabschluss im entsprechenden Fachgebiet • in der Regel ein Lehrdiplom oder heilpädagogisches Diplom oder ein heilpädagogisches Diplom sowie eine qualifizierte Weiterbildung in den Bereichen Beratung, Therapie, Gestaltung oder Leitung • berufliche Erfahrung • erwachsenenbildnerische Kompetenzen 	<ul style="list-style-type: none"> • Diplom in Schulischer Heilpädagogik • Erfolgreiche Berufspraxis von mindestens zwei Jahren vollzeitlichem Unterricht in Schulischer Heilpädagogik • Ausbildung der Praxislehrkräfte in der Regel von den Ausbildungsinstitutionen
VD	<ul style="list-style-type: none"> • licence ou doctorat en pédagogie ou en psychologie • diplôme d'enseignant spécialisé/d'enseignante spécialisée • qualifications dans le domaine de l'enseignement spécialisé (mesures pédagogiques, éducatives, thérapeutiques, sociales ou médicales) • expérience professionnelle de 10 ans au moins dans un ou plusieurs secteurs de l'enseignement spécialisé • expérience de la formation aux professions de l'enseignement spécialisé de 5 ans au moins 	<ul style="list-style-type: none"> • – 	<ul style="list-style-type: none"> • –
ZH HfH	<ul style="list-style-type: none"> • wissenschaftliche Qualifikationen • Lehrdiplom auf der Zielstufe • Unterrichtserfahrung auf der Zielstufe (Fachdidaktische Qualifikationen) • Erwachsenenenddidaktische Qualifikationen • Qualifikationen in Forschung und Entwicklung • Staatlich anerkanntes Diplom als Schulischer Heilpädagoge, Logopädin, Psychomotoriktherapeutin • erfolgreiche Berufspraxis • Bereitschaft zur Kooperation mit der HfH • Bereitschaft zur Fort- und Weiterbildung 		

Annexe 4.1. Nombre de postes
Anhang zu 4.1. Anzahl Stellen

Projet Projekt	Enseignement Lehre	Pratique Praxis	Recherche Forschung	Formation continue Weiterbildung	Direction Leitung	Total
AG	noch nicht festgelegt	noch nicht festgelegt	noch nicht festgelegt	noch nicht festgelegt	noch nicht festgelegt	noch nicht festgelegt
BE dt.	182.2 Vollzeitstellen plus 13.3 Vollzeitstellen Fachdidaktik	24.2 Vollzeitstellen	49.2 Vollzeitstellen	–	7.2 Vollzeitstellen	238.6 (Vollzeitstellen in Lehre, Forschung, Leitung)
BEJUNE	pas encore déterminé	pas encore déterminé	pas encore déterminé	pas encore déterminé	pas encore déterminé	70 (équivalents plein temps jusqu'en 2004)
BKZ	noch nicht festgelegt	noch nicht festgelegt	noch nicht festgelegt	noch nicht festgelegt	noch nicht festgelegt	noch nicht festgelegt
BL-BS	noch nicht festgelegt	noch nicht festgelegt (Angaben ab Oktober 2000)	5% des heutigen Personal-etats plus 200 Stellenpro-zente für Aufbauarbeit und Support	noch nicht festgelegt	noch nicht festgelegt	noch nicht festgelegt
FR	17.70 professeurs HEP 9.25 chargés de cours 2.00 doyens de la forma-tion initiale	3.60 formateurs-praticiens (+ maîtres de stage) ⁴	voir ⁵		4.00	32.55 (équivalents plein temps formation initiale) 23.00 (ressources et déve-loppement) 4.00 (administration centrale)
GE	30 personnes didactiques des disciplines 45 personnes	300 personnes (formateurs de terrain)	pas défini	pas défini	pas défini	pas défini
GR	noch nicht festgelegt	noch nicht festgelegt	noch nicht festgelegt	noch nicht festgelegt	noch nicht festgelegt	noch nicht festgelegt
SG	noch nicht festgelegt	noch nicht festgelegt	200-400 Stellenpro-zente als Sockelbeitrag Sekundarstufe I 6 Stellen?	noch nicht festgelegt	noch nicht festgelegt	noch nicht festgelegt
SO	noch nicht festgelegt	noch nicht festgelegt	noch nicht festgelegt	noch nicht festgelegt	noch nicht festgelegt	noch nicht festgelegt
TG	noch nicht festgelegt	noch nicht festgelegt	mindestens 3 Vollzeitstellen und 100 Stellenpro-zente für Freistellungen	noch nicht festgelegt	noch nicht festgelegt	noch nicht festgelegt
TI	–	–	2.25-5 posti a orario completo (5-10% del totale)	–	–	45-50 docenti a orario com-pleto
VD	65 postes (formations initiales)	25 postes (équivalent à plein temps pour les formations initiales ⁶)	5 postes (à temps complet) 6.5 postes (10% des postes de professeurs formateurs)	pas défini	pas défini	pas défini
VS	21 postes (y compris les didactiques des disciplines)	pas défini (80 praticiens formateurs par année)	4 postes	9 postes pour la formation continue	pas défini	pas défini
ZH PH	keine Angaben	keine Angaben	keine Angaben	keine Angaben	keine Angaben	keine Angaben
ZH HfH	–	–	Forschung 50 Stellenpro-zente (Auf- und Ausbauarbeit): 5 bis max. 10% des Gesamt-budgets	Weiterbildung 50 Stellenpro-zente (Auf- und Ausbauarbeit) Dienstleistungen 50 Stellenpro-zente (Auf- und Ausbauarbeit)	Departementsleiterin 100 Stellenpro-zente	–

⁴ maîtres de stage: par journée, Fr. 60.-- par jour

⁵ FR: + 9.50 Collaborateurs CFDP (Centre fribourgeois de documentation pédagogique), 0.90 responsables de la formation continue, 1.70 postes récupérés du service des didactiques, 0.90 conseillers pédagogiques des maîtres débutants, (2.00 responsables de la recherche et du développement), 2.00 collaborateurs administratifs formation continue et recherche, 4.00 part de travail des professeurs HEP, 1.80 formateurs-praticiens pour l'encadrement des débutants; total 23 equivalents plein-temps

⁶ VD: environ 250 personnes à temps partiel

Annexe 4.2. Obligations en matière d'enseignement et de recherche
Anhang zu 4.2. Lehr- und Forschungsverpflichtungen

Projet Projekt	Nombre d'heures par semaine Anzahl Stunden pro Woche	Nombre de semaines et de leçons par année Anzahl Wochen und Lektionen pro Jahr	Nombre d'heures de travail par année, nombre d'heures de travail par semaine, nombre de semaines de vacances par année Jahresarbeitszeit (in h), Wochenarbeitszeit (in h) und Ferien (in Wochen)
AG	18-22	noch nicht bestimmt	2016 Basis 42h/Woche 4-6 Wochen Ferien (je nach Alter)
BE dt.	16 (Gesamtaufwand pro Lektion 4.33 h)	28 (448 Lektionen pro Jahr)	1940 4, 5, oder 6 Wochen Ferien (je nach Alter)
BEJUNE	pas encore défini	pas encore défini	pas encore défini 42h/semaine 4-6 semaines de vacances annuelles
BKZ	20 (evtl. 16) (pro Unterrichtslektion 2.5 Arbeitsstunden) evtl. 16 (inklusive Betreuungsaufgaben, Leitung von Fachschaften, evtl. auch Anteil in der Forschung und Entwicklung bzw. bei Dienstleistungen).	36 (720 Lektionen pro Jahr)	1908 (1800 Stunden plus Weiterbildung)
BL-BS	19 (keine allgemeine Forschungsverpflichtung; bei Forschungstätigkeit Reduktion der Lehrverpflichtung, 5% des Personalbudgets für Forschung)	–	erste Modellrechnungen
FR	–	–	–
GE	pas de données	pas de données	pas de données (Leur temps de travail effectué à l'Institut étant inclus dans leur engagement dans l'enseignement secondaire.)
GR	noch nicht festgelegt, in Planung 18 18 (Planung; Reduktion bei Forschungs-, Führungs- und Betreuungsaufgaben)	noch nicht festgelegt	noch nicht festgelegt
SG	noch nicht festgelegt (Vorschul- und Primarstufe) 15 (Sekundarstufe I) (Vorschul- und Primarstufe evtl. 25-50% der Arbeitszeit für Dozierende Forschungstätigkeit)	28	(47 Wochen)
SO	noch nicht festgelegt	noch nicht festgelegt	noch nicht festgelegt
TG	noch nicht festgelegt	noch nicht festgelegt	noch nicht festgelegt

Projet Projekt	Nombre d'heures par semaine Anzahl Stunden pro Woche	Nombre de semaines et de leçons par année Anzahl Wochen und Lektionen pro Jahr	Nombre d'heures de travail par année, nombre d'heures de travail par semaine, nombre de semaines de vacances par année Jahresarbeitszeit (in h), Wochenarbeitszeit (in h) und Ferien (in Wochen)
TI	–	(300 ore annuali di formazione e autoaggiornamento riconosciute; 100 ore annuali di attività fisse; 1500 ore annuali di attività di insegnamento, di aggiornamento, ricerca e altro-) ⁷	1900 (48 Wochen)
VD	22 périodes	36 semaines, 504 à 576 périodes (formation seulement; sans recherche, gestion pédagogique, enseignement)	1900 (41.5 h hebdo, 6 semaines de vacances par année)
VS	ordonnance 20.3.2000	–	1900 (7 semaines de vacances par année)
ZH PH	keine Angaben	keine Angaben	keine Angaben
ZH HfH	keine Angaben	keine Angaben	keine Angaben

⁷ Di regola, un docente ASP a tempo pieno non dovrebbe ricevere più del 50% del proprio onere lavorativo, cioè 750 ore annuali, da dedicare alla ricerca.

Annexe 4.5. Rémunération (salaires annuels bruts)
Anhang zu 4.5 Entlohnung (Jahresbruttogehälter in Fr.)

Projet Projekt	Formateurs et formatrices Dozierende	Formateurs et formatrices en didactique des disciplines Fachdidaktikerinnen und Fachdidaktiker	Praticiennes et praticiens formateurs Praxislehrkräfte
AG	150'000 ⁸	150'000 ⁹	noch nicht festgelegt
BE dt.	102'573-164'116 ¹⁰ 91'996-147'193 ¹¹ 87'202-139'516 ¹² 82'724-132'358 ¹³	102'573-164'116 ¹⁴ 91'996-147'193 ¹⁵ 87'202-139'516 ¹⁶ 82'724-132'358 ¹⁷	250-300 pro Praktikumswoche und pro Studentin/Student
BEJUNE	statut prévu pour 2004/2005	statut prévu pour 2004/2005	Statut fin de l'année 2000
BKZ	keine Angaben	keine Angaben	keine Angaben
BL-BS	165'000 ¹⁸	165'000 ¹⁹	verschiedene Pauschalentschädigungen für je unterschiedliche Praktikumsformen vorgesehen
FR	pas encore déterminé	pas encore déterminé	rémunération selon mandat précis
GE	pas de poste à plein temps	pas de poste à plein temps	la rémunération est effectuée en „heures de dégrèvements“
GR	noch nicht festgelegt	noch nicht festgelegt	noch nicht festgelegt
SG	noch nicht festgelegt (Vorschul- und Primarstufe) 120'000-150'000 (Sekundarstufe I) ²⁰	noch nicht festgelegt (Vorschul- und Primarstufe) 120'000-150'000 (Sekundarstufe I) ²¹	noch nicht festgelegt (Vorschul- und Primarstufe) 47.40 pro betreute Lektion (Sekundarstufe I) ²²
SO	noch nicht festgelegt	noch nicht festgelegt	noch nicht festgelegt
TG	noch nicht festgelegt	noch nicht festgelegt	noch nicht festgelegt
TI	leggermente superiore a quello percepito da un docente liceale	leggermente superiore a quello percepito da un docente liceale	non è ancora affrontato nei dettagli
VD	75'800-130'389 ²³	75'800-130'389 ²⁴	décharge horaire en fonction du nombre d'étudiants et indemnité salariale
VS	105'000 110'000 ²⁵	105'000 110'000 ²⁶	pas de données
ZH PH	keine Angaben	keine Angaben	keine Angaben
ZH HfH	erst Entwürfe, Verordnung ab 2001	keine Angaben	keine Angaben

⁸ AG: Modellberechnungen 3. Maximum

⁹ AG: Modellberechnungen 3. Maximum

¹⁰ BE dt.: Grundgehalt bzw. Maximum mit Habilitation, Gehaltsklasse 25

¹¹ BE dt.: Grundgehalt bzw. Maximum mit Doktorat, Gehaltsklasse 23

¹² BE dt.: Grundgehalt bzw. Maximum mit Lizentiat, Gehaltsklasse 22

¹³ BE dt.: Grundgehalt bzw. Maximum mit Fachhochschulabschluss, Gehaltsklasse 21

¹⁴ BE dt.: Grundgehalt bzw. Maximum mit Habilitation, Gehaltsklasse 25

¹⁵ BE dt.: Grundgehalt bzw. Maximum mit Doktorat, Gehaltsklasse 23

¹⁶ BE dt.: Grundgehalt bzw. Maximum mit Lizentiat, Gehaltsklasse 22

¹⁷ BE dt.: Grundgehalt bzw. Maximum mit Fachhochschulabschluss, Gehaltsklasse 21

¹⁸ BL-BS: Lohnklassen 7-10, Maximum Fr. 165'000.--

¹⁹ BL-BS: Lohnklassen 7-10, Maximum Fr. 165'000.--

²⁰ SG: Sekundarstufe I Fr. 120'000.-- in den ersten Dienstjahren, Maximum Fr. 150'000.-- nach 20 Dienstjahren

²¹ SG: Sekundarstufe I Fr. 120'000.-- in den ersten Dienstjahren, Maximum Fr. 150'000.-- nach 20 Dienstjahren

²² SG: Sekundarstufe I Fr. 120'000.-- in den ersten Dienstjahren, Maximum Fr. 150'000.-- nach 20 Dienstjahren

²³ VD: cf 28-31, Minimum und Maximum sans 13^e salaire

²⁴ VD: cf 28-31, Minimum und Maximum sans 13^e salaire

²⁵ VS: estimation basée sur le projet de modification de loi; professeurs environ en moyenne Fr. 110'000.--, chargés d'enseignement environ en moyenne Fr. 110'000.--

²⁶ VS: estimation basée sur le projet de modification de loi; professeurs environ en moyenne Fr. 110'000.--, chargés d'enseignement environ en moyenne Fr. 110'000.--